



**Banque Cantonale  
de Fribourg**

simplement ouvert

**Prévoyance**

**Epargne 3**  
3<sup>ème</sup> pilier

Pour une prévoyance sur mesure

## Pensez à demain. Dès aujourd'hui.

La prévoyance personnelle vise un objectif essentiel: vous permettre de maintenir le niveau de vie habituel lorsque vous prendrez votre retraite.

Nos taux et conditions sont disponibles sur notre site internet [www.bcf.ch](http://www.bcf.ch)

## Vos avantages en bref

### **Le compte Epargne 3**

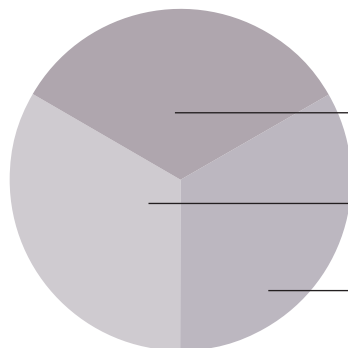
- Accroissement de la fortune grâce à des taux d'intérêt attractifs
- Allègements fiscaux pour les personnes privées et les indépendant(e)s
- Facilités lors de l'acquisition de votre logement
- Versements flexibles

### **L'épargne de placement en valeurs mobilières**

- Constitution d'une fortune grâce à d'intéressants placements
- Augmentation du potentiel de rendement
- Stratégie de placement individuelle avec échelonnement individuel du risque
- Gestion de fortune professionnelle

### **L'assurance "objectif d'épargne" Swisscanto Safe**

- But d'épargne garanti
- Protection individuelle du risque en cas de décès et d'invalidité
- Sécurité pour toute la famille
- Primes attractives



**Le compte Epargne 3**

**L'épargne de placement en valeurs mobilières Swisscanto**

**L'assurance «objectif d'épargne» Swisscanto Safe**

## Epargnez chaque année des impôts

Avec **Epargne 3** de la BCF, vous bénéficiez chaque année d'allègements fiscaux. Le compte Epargne 3 vous permet non seulement de déduire un montant considérable de votre revenu imposable, mais il est également exonéré de l'impôt anticipé, de l'impôt sur la fortune et de l'impôt sur le revenu des intérêts.



### Que se passe-t-il à l'âge de l'AVS?

Si vous avez cessé votre activité lucrative, vous devez rembourser votre compte Epargne 3 au plus tard à l'échéance de la retraite de l'AVS.

Par contre, si vous maintenez une activité lucrative au-delà de cette échéance, la loi vous autorise à conserver et alimenter votre compte Epargne 3 jusqu'à 5 ans au plus dès l'âge ordinaire de la retraite de l'AVS.

### Déduction pour les personnes privées

D'après la loi, toute personne affiliée à une caisse de pension peut verser jusqu'à 6'682.- francs par année sur son compte Epargne 3 et déduire directement cette somme de son revenu imposable. Pour un couple dont les deux partenaires exercent une activité professionnelle, cela représente une déduction de 13'364.- francs.

### Le rêve de son propre logement

L'immobilier constitue un placement sûr et durable. C'est la raison pour laquelle vous pouvez également consacrer votre avoir Epargne 3 à l'achat d'un logement. Ou si vous possédez déjà un logement, vous pouvez rembourser les hypothèques existantes avec votre capital Epargne 3.

## Si vous exercez une activité indépendante, une prévoyance solide s'impose!

### Déduction pour les indépendant(e)s

Epargne 3 est une prévoyance judicieuse et importante pour vous-même et toute votre famille. Comme vous le savez, les indépendants n'ont pas l'obligation de s'affilier à une caisse de pension.

Si vous n'appartenez à aucune caisse de pension, vous pouvez verser jusqu'à 20 % de votre revenu annuel (au maximum 33'408.- francs) sur votre compte Epargne 3 et déduire cette somme de votre revenu dans votre déclaration d'impôts.

Le compte Epargne 3 est évidemment exonéré de l'impôt anticipé et de l'impôt sur la fortune. Et vous ne payez pas non plus d'impôt sur le revenu des intérêts. Comme votre revenu est soumis à des fluctuations en fonction de votre carnet de commandes, vous décidez vous-même du montant de vos versements sur le compte Epargne 3 et du moment auquel vous les effectuez, selon les circonstances.

## Quand est-il possible de retirer le capital?

Selon les dispositions légales, vous pouvez retirer votre avoir au plus tôt cinq ans avant l'âge de la retraite AVS. Toutefois, un versement anticipé peut intervenir dans les cas suivants:

- Financement d'un logement (à usage personnel) ou amortissement d'hypothèques existantes.
- Droit à une rente entière d'invalidité de l'AI.
- Etablissement à son propre compte.
- Rachat de parts dans une caisse de pension (2ème pilier).
- Départ définitif de la Suisse.

## Faites vos comptes!\*

Thomas B., marié, 2 enfants, né en 1971, salarié, domicilié à Fribourg, de confession catholique.  
Versement annuel de CHF 6'682.-

REVENU IMPOSABLE		TOTAL DES IMPÔTS 2011		ECONOMIES D'IMPÔTS
Sans Epargne 3	<b>Avec Epargne 3</b>	Sans Epargne 3	<b>Avec Epargne 3</b>	<b>Avec Epargne 3</b>
55'000.-	<b>48'318.-</b>	6'611.-	<b>5'215.-</b>	<b>1'396.-</b>
85'000.-	<b>78'318.-</b>	13'985.-	<b>12'125.-</b>	<b>1'860.-</b>

Daniel C., célibataire, né en 1963, indépendant, domicilié à Fribourg, de confession catholique.  
Versement de 20 % du revenu (maximum CHF 33'408.-)

REVENU IMPOSABLE		TOTAL DES IMPÔTS 2011		ECONOMIES D'IMPÔTS
Sans Epargne 3	<b>Avec Epargne 3</b>	Sans Epargne 3	<b>Avec Epargne 3</b>	<b>Avec Epargne 3</b>
100'000.-	<b>80'000.-</b>	23'092.-	<b>16'669.-</b>	<b>6'423.-</b>
175'000.-	<b>141'592.-</b>	52'957.-	<b>38'805.-</b>	<b>14'152.-</b>

\* Ces données constituent des valeurs indicatives et les exemples sont calculés sur la base des tabelles fiscales 2010.

Calculez vos économies d'impôt sur [www.bcf.ch/epargne3](http://www.bcf.ch/epargne3)

## **Siège central Fribourg**

1701 Fribourg  
Bd de Pérolles 1

## **Fribourg Ville**

Bourg  
Hôpital cantonal  
Rue de Romont  
Schoenberg

## **Succursales**

1616 Attalens  
1754 Avry-Centre  
1636 Broc  
1630 Bulle  
1637 Charmey  
1618 Châtel-St-Denis  
3210 Chiètres  
1741 Cottens  
1784 Courtepin  
1611 Le Crêt  
1564 Domdidier  
1731 Ependes  
1470 Estavayer-le-Lac  
1726 Farvagny  
3175 Flamatt  
3186 Guin  
3280 Morat  
1716 Planfayon  
1746 Prez-vers-Noréaz  
1680 Romont  
1712 Tavel  
1687 Vuisternens-devant-Romont

Garantie de l'Etat

**0848 223 223**

**[www.bcf.ch](http://www.bcf.ch)**